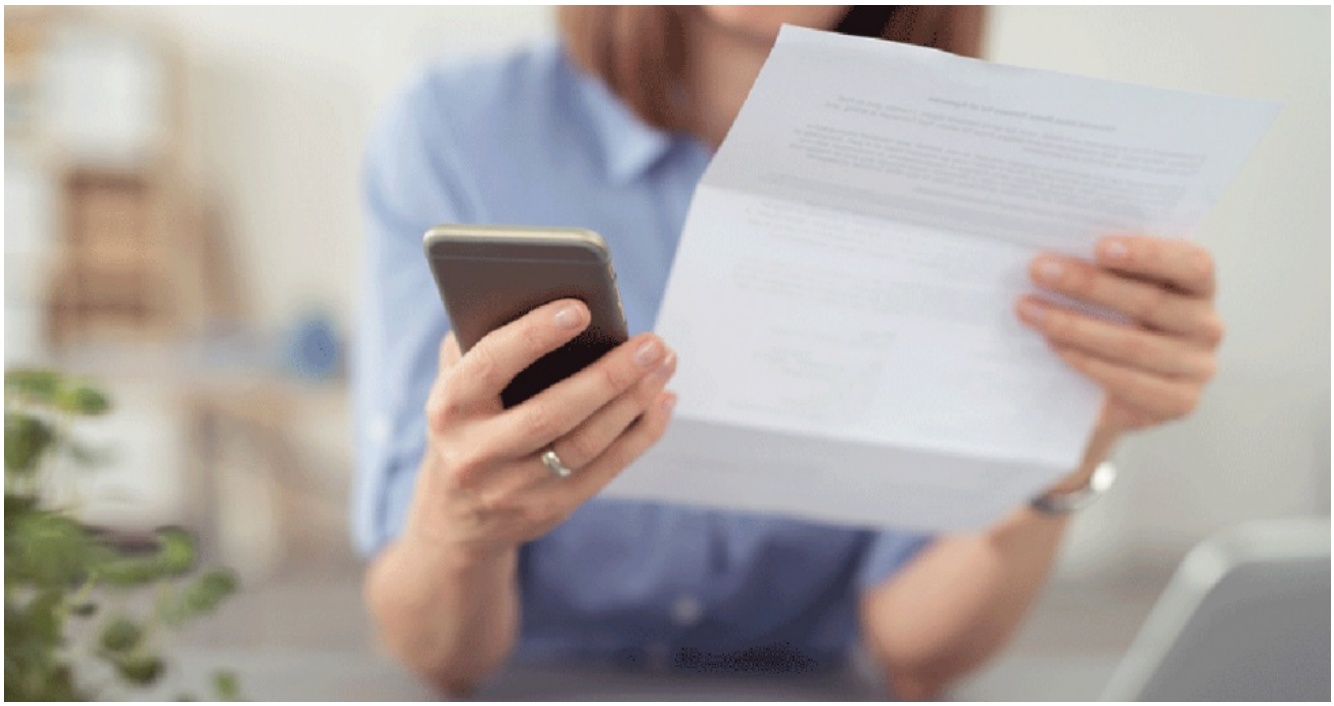
Actualité



Est-ce vrai que l'offre actuelle de E.LECLERC ENERGIES prend fin le 15 octobre 2021 ?

– Mise à jour le 22 septembre 2021 –

E. LECLERC a confirmé que tous les contrats sont résiliés le 15 octobre et qu'il ne propose finalement pas, pour l'instant, d'offre alternative, quels que soient les clients.
> Voir l'actualité du 22 septembre : Tous les clients de E. LECLERC ENERGIES doivent changer de fournisseur

– Ancienne actualité du 6 août 2021 –

Vous êtes client chez E. LECLERC ENERGIES pour votre fourniture d'électricité et vous avez reçu un courrier ou un courriel vous annonçant la fin de votre offre actuelle ?

Cette information est exacte. Le médiateur national de l'énergie vous explique la marche à suivre.

Le fournisseur E. LECLERC ENERGIES ne commercialise plus son offre actuelle. En remplacement, il a prévu de proposer à l'automne 2021 une nouvelle offre, dite à tarification dynamique. Ce type d'offres est très différent des offres classiques puisque le prix varie tous les jours et toutes les heures selon les prix de marché.

✓ Accédez à la fiche sur les offres à tarification dynamique pour en savoir plus sur le mécanisme de cette offre dont le prix est très fluctuant.

Dans les courriers et courriels qu'il a envoyés à ses clients dès le 15 juillet, E. LECLERC ENERGIES a annoncé qu'il résilie tous ses contrats actuels le 15 octobre 2021. Cela est conforme à l'article L. 224-10 du code de la consommation.

Tous les clients du fournisseur E. LECLERC ENERGIES doivent donc dès que possible, et avant le 15 octobre 2021, signer un nouveau contrat de fourniture d'électricité afin de ne pas ne subir de coupure.

Tous les clients de E. LECLERC ENERGIES sont concernés, qu'ils soient équipés de compteurs LINKY ou non. Il y a 3 cas possibles :

1. **Les clients ayant à ce jour uncompteur communicant LINKY et souhaitant souscrire à la nouvelle offre à tarification dynamique proposée par E. LECLERC ENERGIES** :
 Ils peuvent se préinscrire sur le site de E. LECLERC ENERGIES afin d'être avertis de la commercialisation de sa nouvelle offre à tarification dynamique et de découvrir les conditions générales de vente.
 Avant de se préinscrire puis de signer un nouveau contrat, les consommateurs doivent s'informer sur les offres à tarification dynamique. En effet, elles comportent un risque car les prix varient quotidiennement, ce qui nécessite de suivre les prix et de pouvoir reporter une partie de sa consommation en dehors des périodes pendant lesquelles les prix sont élevés.

2. **Les clients ayant à ce jour un compteur communicant LINKY et ne souhaitant souscrire à la nouvelle offre à tarification dynamique proposée par E. LECLERC ENERGIES :**
 Ils doivent souscrire un contrat chez un autre fournisseur.

3. **Les clients n'ayant pas à ce jour uncompteur LINKY** :
 Ils doivent obligatoirement souscrire un contrat chez un autre fournisseur d'énergie.

Le changement de fournisseur pour les particuliers est toujours gratuit, rapide et les démarches sont simples.

Pour changer de fournisseur d'énergie, il suffit de repérer l'offre qui vous convient, de contacter le fournisseur concerné afin de signer un nouveau contrat. Pour cela, le médiateur national de l'énergie met à votre disposition deux outils :

1. Son comparateur d'offres d'énergie, indépendant de tous les acteurs du secteur ;
2. Une liste exhaustive des fournisseurs présents dans votre ville.

✓ Lisez la fiche « je souhaite changer de fournisseur » pour en savoir plus.

Attention, il ne faut pas résilier votre contrat actuel auprès de votre fournisseur car cela pourrait engendrer des coûts et des démarches supplémentaires ensuite.

Vous pouvez souscrire un contrat d'électricité au tarif réglementé ou en offre de marché. Le tarif réglementé d'électricité est toujours commercialisé pour les particuliers, contrairement au tarif réglementé pour le gaz naturel qui va disparaitre le 1er juillet 2023.

✓ Cliquez ici pour découvrir la fiche sur la fin des tarifs réglementés de gaz naturel

IMPORTANT : Si vous n'effectuez aucune démarche, votre contrat actuel sera résilié le 15 octobre. Vous risquez une coupure d'alimentation de votre électricité.

énergie-info

Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :
Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le 0 800 112 212 Service & appel gratuits